

Art. 7. Les chiens autres que ceux affectés à la garde, que les bouledogues et les boules dogues, méis ou croisés, *pourront ne pas être muselés*, ni tenus en laisse, lorsqu'ils accompagnent leur maître, à la condition, par celui-ci, de ne pas les perdre de vue et de les rappeler toutes les fois que ces chiens courront ou aboieront après les personnes. Les chevaux ou les voitures.

Art. 8. Tous les chiens, sur la voie publique, devront avoir un collier garni d'une plaque de métal sur laquelle seront gravés les noms et demeures des personnes auxquelles ils appartiennent.

Art. 9. L'arrêté du 31 mai 1854 est et demeure abrogé.

Art. 10. Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Art. 11. Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes du département de la diligence de MM. les Maires qui seront chargés, de concert avec les commissaires de police et la gendarmerie, d'en assurer l'exécution.

Lille, le 5 novembre 1864.

Signé VALLON.

Considérant que, dans la saison actuelle, il est nécessaire, pour prévenir des accidents regrettables, de rappeler aux habitants les dispositions de l'arrêté ci-dessus transcrit.

ARRÊTÉS :

1° Ledit arrêté sera de nouveau publié et affiché dans la Commune de Roubaix.

2° Pour assurer son exécution, une voiture fermée parcourra chaque jour les différents quartiers de cette ville pour recevoir les chiens trouvés errant sur la voie publique et les transporter au lieu désigné pour leur servir de dépôt.

3° Les propriétaires desdits chiens qui voudront les réclamer devront s'adresser au bureau de l'Abattoir.

Roubaix, le 21 juin 1872.

Le Maire,

J. DEREGNAUCOURT

Tous les députés du Nord, excepté M. Testelin qui s'est abstenu, ont voté en faveur de l'amendement de Mgr Dupanloup au projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

M. Plichon était absent par congé.

La session d'août s'ouvrira, pour les Conseils généraux, du 8 au 14, selon les informations données par l'administration centrale.

La Banque de France se propose d'y mettre des billets de 10 francs. Les nouveaux billets seraient mis en circulation à la fin de l'année.

Par arrêté du roi des Belges, du 16 juin, la Compagnie française des chemins de fer du Nord-Est, représentée par MM. Philippart (S.), administrateur, et Tournoux (P.), directeur de ladite Compagnie, est déclarée concessionnaire : 1° d'un chemin de fer de Comines à la frontière française, dans la direction de Lille ; 2° d'un chemin de fer de Menin à la même frontière, dans la direction de Courtrai.

Procès-verbal a été dressé à la charge de Blandine Vandemellebroeck, âgée de 16 ans, pour avoir été surprise mendiant sur la voie publique.

Victorine Simon, tisserande âgée de 19 ans, a été arrêtée pour vol d'effets d'habillements au préjudice de la femme Debaudenain.

Après s'être approprié d'un pantalon appartenant à son camarade, Dewinch, Gustave Reynyngens a trouvé bon de prendre la fuite.

Procès-verbal a été dressé à sa charge.

La police a dressé procès-verbal à la charge de Stéphanie S..., fraudeuse, pour avoir laissé errer son chien avec un collier dont la plaque ne portait pas les indications requises par un récent arrêté municipal.

Un malheureux accident est arrivé avant-hier soir, sur la route de Lannoy.

Une petite fille, âgée de deux ans et demi, nommée Chasseroux, qui se trouvait au milieu du pavé, a été renversée par une voiture de boulanger. Une des roues du véhicule lui a écrasé la tête. La mort a été instantanée.

Nous croyons devoir publier la lettre ci-dessous, adressée par un vétérinaire d'Arras au *Courrier du Pas-de-Calais*, et de laquelle il résulterait que beaucoup de cas attribués au typhus ne sont dus qu'à l'empoisonnement par le minium ou oxyde de plomb.

Monsieur le directeur, Seriez-vous assez bon pour porter, par la voie de votre journal, à la connaissance de vos lecteurs, le fait suivant qui me paraît, dans les circonstances actuelles, assez important pour mériter les honneurs de la publicité.

Appelé aujourd'hui de grand matin, dans une commune du canton d'Aubigny-en-Artois pour éclairer un cultivateur sur les causes de la mort presque subite de deux génisses âgées de 14 et 18 mois, un examen attentif des lésions rencontrées à l'autopsie, et des circonstances au milieu desquelles la maladie s'était déclarée, m'autorise à certifier d'une manière absolue, que la mort doit être attribuée à un empoisonnement par une substance métallique, le deutoxyde de plomb ou plomate d'oxyde de plomb vulgairement connu sous le nom de minium et dont les peintres font un fréquent usage.

CH. LENGLEN.

Médecin vétérinaire d'Arras.

Ce fait est également relaté par le journal le *Pas-de-Calais*.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des observations qui nous seront adressées sur ce sujet.

La peste bovine a totalement disparu du département d'Eure-et-Loir, où elle révisait depuis longtemps.

Le commissaire de police d'Aire vient d'arrêter, en rupture de ban, un dangereux repris de justice, nommé Werallevynghe, natif de Bailleul (Nord), âgé de 55 ans.

Cet homme a répondu avec un cynisme curieux à méditer, aux questions qu'on lui posait. Il s'est mis à rire, déclarant qu'il avait déjà subi 31 condamnations pour vols. « Depuis l'âge de 16 ans, dit-il, je n'ai pas joui de ma liberté pendant plus de six mois, divisés par séries de quatre à cinq jours, comme vous pouvez en juger, puisque j'ai subi 31 condamnations. Si tôt sorti de prison, crac, je mets la main dans le sac, et on me loge de nouveau. J'ai passé 11 années à Cayenne. »

Les paroles que nous citons donnent la mesure de l'individu ; on s'est enquis de le mettre en sûreté.

(Eclaircur.)

Le mouvement du port de Dunkerque, dit l'*Autorité*, semble se réveiller depuis deux ou trois jours ; près de soixante navires sont entrés venant en majeure partie du Nord ; mais leurs cargaisons ne sont pas de celles qui donnent le travail aux hommes du port ; beaucoup apportent des bois de Norvège et ce fret est loin d'être aussi lucratif pour notre place que celui des grains, lins, jutes et autres produits exotiques.

Prenons toujours ce qui arrive, comme avant-coureur d'arrivages nouveaux et nombreux.

Les guêpes commencent à reparaitre ; il faut leur faire la guerre, attendu que les premières guêpes du printemps reproduisent ces essaims qui, en été et en automne, dévastent vergers et treilles.

Un procédé de destruction dont les heureux résultats ont été maintes fois constatés, consiste à délayer un peu de miel dans la moitié d'un litre d'eau et à attacher la bouteille à un arbre, dans l'endroit le plus exposé à la visite de ces insectes, qui viennent s'y noyer.

Voici un autre moyen bien simple pour détruire la guêpe du terrier ; on prend une masse en bois ou une large pierre, et de la sorte, on frappe fortement sur le trou qui sert de passage aux guêpes. L'issue étant fermée, on a tout le temps de piétiner à son aise jusqu'à ce que l'essaim soit écrasé ou que le sol ait acquis assez de consistance pour interdire aux guêpes de se faire un nouveau passage. Dans le cas où un grand nombre seraient encore à rentrer lors de l'application du procédé, on attend jusqu'à ce qu'elles se soient groupées pour creuser un passage, et alors on les écrase. Dans les terrains en pente, où l'essaim peut se trouver quelquefois au-dessus du niveau du trou, la destruction au préalable, surtout si l'essaim est éloigné, peut faillir. Mais par le moyen que j'indique, après avoir bouché le passage, on peut se mettre l'oreille contre terre pour entendre le bourdonnement des guêpes et savoir où tasser le sol. Ce moyen expéditif a toujours réussi.

COMICE AGRICOLE DE LILLE

Extrait du procès-verbal de la séance du 19 juin.

Parmi les pièces de la correspondance figure une lettre de M. le maire de Tourcoing relative aux assertions de M. Deleporte-Bayart sur la non-exécution à Tourcoing des arrêtés sanitaires interdisant la sortie des animaux vivants de l'abattoir. M. le maire a procédé à une enquête qui lui a prouvé que les faits étaient erronés. Il rectifie en même temps un autre grief relatif à la vente des veaux n'ayant pas atteint le poids net de 100 kilogram. A cette lettre est joint un rapport de M. Ansar, inspecteur communal des comestibles.

M. Deleporte maintient ses observations.

Il est décidé que le Comice ne peut se faire juge de ces affirmations contradictoires qui seront simplement consignées au procès-verbal. On invite M. Deleporte à s'entendre directement avec M. le maire de Tourcoing et à discuter avec lui les mesures qui intéressent le bien général. M. Bonnier donne lecture de la réponse qu'il a faite personnellement à un questionnaire envoyé aux Sociétés agricoles et aux juges de paix par la Société des agriculteurs de France sur le droit aux engrais laissés à fin de bœil.

Il conclut en proposant une modification à l'article 1778 du Code civil qui serait rédigé ainsi :

« S'il n'a pas été fait d'état des engrais, le preneur est présumé avoir reçu les terres en bon état de fumures et doit les rendre telles, sauf la preuve contraire. »

Le fermier sortant doit laisser l'équivalent des pailles et engrais qu'il a reçus lors de son entrée en jouissance ; s'il n'en a pas reçu, ou s'il y a excédant, il lui sera tenu compte par le propriétaire ou par le fermier entrant des pailles, engrais, amendements, fumures et arrières-fumures, ou de l'excédant, suivant l'estimation. »

M. Lecat-Butin rappelle qu'une commission a été désignée à la dernière séance pour répondre, au nom du Comice, à ce même questionnaire ; il propose d'y adjoindre les membres de l'ancienne commission qui, en 1870, a déjà présenté un double rapport sur la question. — Approuvé.

Conformément à la décision prise dans la dernière séance, une commission est désignée pour s'occuper des envois agricoles de l'arrondissement de Lille à l'exposition de Vienne en 1873. Elle est composée de M. Corenwinder, Tripiet, J. Dallé, Lecat-Butin, Victor Desprez et Ernest Déjardin.

M. Déjardin, boulevard Vauban, 43, se met entièrement à la disposition du Comice pour cette organisation, et recevra toutes les demandes d'information qui lui seront adressées.

M. Henry invite le Comice à revenir sur une proposition faite antérieurement par M. Heddebaut, concernant la création d'un almanach agricole qui répandrait dans les campagnes les enseignements d'agriculture que nos publications réservent aux seuls membres résidents ou correspondants. La proposition est acceptée et renvoyée à une commission, qui s'occupera des voies et moyens.

M. Pollet envoie l'état suivant du typhus dans le département : Dans les 18 premiers jours de juin, trois cas ont été constatés : le 9 juin à Socx, dans une prairie renfermant 14 bêtes, une seule était malade ; le 12 à Looberghe, dans une pâture, sur 10 bêtes, 6 malades ; le 13 à Socx, sur 16 bêtes, une était malade. Le typhus a complètement disparu de tous les autres arrondissements. Nous avons le ferme espoir que ces dernières épidémies sont étouffées par les mesures radicales que nous avons prises instantanément, et par la surveillance rigoureuse principalement portée sur ces deux points par la gendarmerie mobile.

A propos du typhus, M. Salomé signale le danger que ferait courir au département le concours annoncé par la Société d'Agriculture d'Hazebrouck pour les 21, 22, 23, 24 et 25 septembre, à Merville.

Il communique le programme qui comprend les animaux des races bovines, ovines et porcines. Bien que ce programme porte cette restriction que le concours des animaux n'aura lieu qu'autant que le typhus aura disparu entièrement, il croit que dès aujourd'hui, on peut juger cette agglomération d'animaux comme très-imprudente. Il demande que le Comice veuille bien éveiller l'attention de M. le préfet sur ce point et le prier d'empêcher le concours, quelle que soit la date du dernier cas de typhus signalé dans la contrée : la proposition est approuvée.

Le secrétaire,

A. DE NORGUET

Chronique judiciaire

M. Ed. Lockroy et le gérant du *Peuple souverain* sont cités devant la Cour d'assises à raison d'un article inséré dans le *Peuple souverain* et ayant pour titre : *Mort aux pauvres*, pour le 29 juin.

La Cour d'assises de la Seine a condamné à 10 ans de travaux forcés le nommé Bellan, convaincu du crime d'incendie.

Le 18^e conseil de guerre a rendu son arrêt dans l'affaire des habitants de Pommiers (Aisne), ayant eu des intelligences avec les Prussiens pendant la dernière guerre. Arnould et Potevin ont été condamnés à mort ; Leclerc et Bertin ont été condamnés, le 1^{er} à 10 ans, le 2^e à 5 ans de travaux forcés. Vilville a été acquitté. Le jugement ordonne que l'exécution aura lieu à Pommiers. Un des témoins dans cette affaire se croyant lui-même compromis, s'est, dit-on, jeté dans la Seine, hier. Son corps, reconnu, a été transporté à la Morgue.

Faits Divers

— On télégraphie New-York 22 juin. « Un accident de chemin de fer a eu lieu à Belleville (Canada), près du lac Ontario. Le train a déraillé ; une vingtaine de personnes ont péri, brûlées par la vapeur. D'autres sont mortellement atteintes. »

— Hier matin, à Augerville, ligne d'Orléans, la machine du train K a fait explosion. Le chauffeur et le mécanicien ont été gravement blessés, quelques voyageurs sont légèrement contusionnés, les deux voies sont obstruées et la marche des trains est momentanément interrompue.

— On lit dans le *Progrès de la Charente-Inférieure* :

Les trente-six condamnés à la déportation restant encore au fort Boyard, et parmi lesquels figure M. Henri Rochefort, vont être transférés à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré.

Par suite de cette disposition, le fort Boyard cesse de servir de dépôt de condamnés, et la demi-compagnie d'infanterie qui y tenait garnison, rentrera à Rochefort.

— On nous écrit d'Arras :

« L'orage qui n'a fait que nous effleurer hier, s'est principalement concentré dans les environs de Béthune. Il est tombé dans cette contrée une quantité d'eau tellement grande, qu'on est obligé d'interrompre le fauchage des foins. »

La condamnation à mort de Marguerite Dixblanc a été commuée en emprisonnement.

— On télégraphie de New-York, 21 juin. Hier, à Boston, a eu lieu la grande fête musicale au bénéfice de la France. L'orchestre de la garde républicaine française s'est fait entendre.

Les chœurs ont admirablement chanté. Succès splendide. 40,000 assistants.

— M. Chatté, grand négociant de vins à Bercy, vient d'être victime d'un assassinat, ainsi que sa dame, dans leur propriété de Fontenay-sous-Bois.

Il y a deux ans, M. Chatté maria sa fille à M. Caillé, petit employé, et le prit pour s'occuper de ses affaires de commerce. Tout marcha bien pendant la première année ; mais cet employé bientôt ne quitta plus le café, et, à plusieurs reprises, M. Chatté le menaça de le renvoyer. Il n'en tint pas compte.

Il y a huit jours, M. Caillé fut très étonné d'apprendre que son compte était fait et qu'il était remplacé ; il se mit dans une grande colère et laissa échapper une menace de laquelle on aurait dû se méfier :

« Je ne craindrais pas de monter sur l'échafaud pour satisfaire ma vengeance. » Puis on n'entendit plus parler de lui jusqu'à hier samedi, à trois heures. M. Caillé vint à Fontenay et demanda son ancien patron ; les domestiques, qui prévoyaient quelque fauteur d'éclat, répondirent qu'il n'y était pas, mais l'assassin renversa tout sur son passage et, voyant arriver M. Chatté, courut à lui comme un fou et déchargea trois coups de revolver dans la poitrine, lui disant : « Je vous avais bien dit que je reviendrais ! » La femme, accourue à tout ce tapage, et affolée par la peur, voulut porter secours à son mari, mais l'assassin l'en empêcha en lui tirant deux coups de son arme. L'un a atteint l'épaule et l'autre la hanche.

M. Chatté est mort sur le coup, l'état de sa femme est très-grave.

Caillé a été immédiatement arrêté.

Commerce

Havre, 24 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)

Ventes : 6 à 700 b., petite demande ; marché très-calme, sans changement.

Liverpool, 24 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)

Ventes : 8,000 b. ; marché très lourd.

Résumé du marché du Havre du vendredi matin 14 juin au jeudi soir 20 juin.

La demande pour les cotons a été en général languissante depuis la date de notre dernier résumé, excepté pour les Brésil qui, à eux seuls, tant en disponible qu'à livrer, figurent pour moitié dans les affaires cotées, laissant les Amérique et les Indes se partager à peu près également l'autre moitié. Les prix, plus fermes au début, sont ensuite devenus plus faciles par l'effet du calme, et sous l'influence d'avis peu encourageants de Liverpool ; il faut voir 1 fr. de baisse sur les cours de la semaine dernière.

A livrer, nous avons eu des affaires limitées ; nous n'avons noté qu'environ 200 b. d'ordinaire strict ordinaire, par navire en charge, à 1,200 b. Fernambour, aussi en charge, de 132 à 132 fr. 50.

A terme, les cours ont fléchi à 134 fr. pour Louisiane sur juin et à 135 fr. pour les mois suivants, jusqu'en octobre. On était en dernier lieu acheteur à ces prix pour les mois de juin et de septembre, sans vendeurs.

Le marché de Liverpool, soutenu d'abord, est devenu calme et faible depuis lundi sous l'influence de lourds arrivages, et les cours ont rétrogradé de 1/8 d. Le stock sera révisé le 28 courant.

Manchester a été calme mardi, excepté pour les sortes propres aux ludes, etc., qui ont donné lieu à quelques transactions. Pour le reste, filés et tissus de consommation, affaires calmes, prix en faveur des acheteurs.

On annonce la réduction de l'escompte en Angleterre à 3 0/0.

Il n'y a pas eu le moindre changement dans les cours aux Etats-Unis depuis une semaine. Le middling Upland reste à New-York à 26 1/4 c., et à New-Orléans, le low middling à 149 fr. On sait par quelques dépêches que le département de l'Agriculture a publié le 15 juin son rapport concernant la récolte du coton. Ce document, paraît-il, estime l'augmentation des terres mises en culture à 13 0/0 (on avait déjà des appréciations de 12 1/2 0/0) et constate que la récolte est dans des conditions à peu près égales à la moyenne. Les avis télégraphiques concernant cette publication sont trop succincts pour qu'on puisse en tirer d'utiles conséquences. Il semble préférable d'attendre le document lui-même qui ne peut tarder à nous parvenir.

Nous avons eu peu de nouvelles de l'Inde depuis la dépêche hebdomadaire publiée samedi dernier, annonçant le commencement de la pluie et un temps favorable.

Voici nos cours :

En disponible : Louisiane très-ordinaire 138 ; Omra bon ordinaire 102 fr.

A livrer : Louisiane low middling en mer et en charge 149 nominal ; Omra fair nouveau en mer et en charge 105 1/2 fr. nominal.

HAVRE, Samedi 22 juin 1872. — Les transactions n'ont pas été plus actives à Rouen depuis huit jours que les semaines précédentes.

Les cours des cotons filés restent les mêmes, avec des affaires peu importantes. On ne cite pas de fortes transactions en tissus ; cependant plusieurs tissages ont reçu depuis quelque temps des commandes importantes pour l'Algérie, à des prix plus favorables que les autres genres. En rouennerie, la demande est peu animée, mais les prix sont bien tenus.

Ici, sous l'influence des froids avis de Liverpool, notre marché reste calme. Nous n'avons qu'une petite demande languissante, sans grand changement dans les cours qui sont toutefois un peu lourds.

Il n'est pas question d'affaires à livrer par navires.

A terme, on a cédé hier au soir de l'Omra sur septembre à 100 fr. 50. On en a retrouvé au même prix aujourd'hui.

Liverpool reste inactif et faible.

Nous cotons :
Très ord. Louisiane 138 —
Low Midd. Louisiane en mer 140 N
dito en charge 140 N
Ordinaire Fernambour 132 —
Bon ordinaire Omra 102 —

New Omra, en charge de mer 105 1/2 N
Bon ord. Timineilly 100 —
Ordinaire Cocanadah 90 —
Bon ordinaire Bengale 72 —

VENTE PUBLIQUE DE LAINES A LONDRES.
2^e Séance. — Vente aussi animée qu'hier ; prix très-fermes ; Nouvelle-Zélande plus élevés qu'en mai.

Liverpool, 21 juin.

Ventes de la semaine 57,000 b., dont 7,000 b. pour l'exportation et 44,000 b. pour la consommation. Importations 89,000 b., dont 16,000 b. Amérique. — Stock 961,000 b., dont 334,000 b. Amérique et 348,000 b. des Indes.

Calcutta, 19 juin.

Marché inactif, mais sans changement de prix. — Bengale fair 6 b. coté et fret pour Londres. — Tissus et filés soutenus. — Frets plus ferme. — Change : Traités de banque 6 mois de vue 1 s. 11-3/16, sur Paris 2 fr. 53.

Manchester, 21 juin.

Marché calme, demande limitée ; mais le sentiment du marché reste soutenu, et il n'y a pas de pression pour vendre.

Liverpool, 21 juin.

Ventes 8,000 b., dont 6,000 b. pour la filature, très-lourd. Amérique chargement mai 11 1/2. Orléans nouvelle récolte octobre novembre 10 7/16.

New-York, 21 juin.

Middling 26 1/4. Change sur France 4 62 1/2. — Or 113 1/2. — Low-middling à New-Orléans 148 fr. 50. — Recettes 7 jours 8,000 b. Expéditions pour Angleterre 9,000 b. France 3,000 b. Continent rien. — Stock 131,000 b. Intérieur 14,000 b.

Liverpool, 22 juin.

Ventes 7,000 b., dont 5,500 b. pour la filature. Amérique pas au-dessous de low middling par steamer de New-York avant 15 octobre 10 7/8. Cotes à peine soutenues.

SOCIÉTÉ

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS

2, PLACE DE L'OPÉRA, 2, PARIS.

Emission de 50,000 actions nouvelles de 500 Francs de la

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS

(ANONYME)

Destinée à porter de 15 millions à 40 millions le capital de cette Société. Le capital de 40 millions est divisé en 80,000 actions de 500 francs.

Cette émission a été autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société en date du 8 juin 1872.

CES ACTIONS SONT EMISES AU PAIR

ELLES SERONT ASSIMILÉES AUX ANCIENNES POUR LE PARTAGE DES BÉNÉFICES DU SECOND SEMESTRE DE 1872.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Les souscripteurs auront à verser : 125 francs en souscrivant ; 125 francs le 23 août 1872, contre remise du *Titre définitif au porteur*.

L'intérêt de retard sur le 2^e versement sera calculé à raison de 5 0/0 l'an, à partir du 23 août 1872, sans préjudice des dispositions inscrites aux statuts.

Les 250 francs restants ne seront appelés que si les besoins de la Société l'exigent et conformément aux dispositions des Statuts. Les Actions libérées de francs 250 seront cotées à la Bourse de Paris.

La souscription sera ouverte à Paris

à LA SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS.

2, PLACE DE L'OPÉRA, 2

Le mardi 25 juin 1872, de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

La répartition aura lieu à partir du Lundi 1^{er} Juillet.

Tout actionnaire de la Société Financière de Paris a droit de souscrire par préférence et sans être soumis à aucune réduction, autant d'Actions nouvelles qu'il en possède d'anciennes.

Le coupon de 12 fr. 50 payable le 1^{er} Juillet 1872 sera pris en déduction de son premier versement.

Les Titres seront estampillés.

LE CHOCOLAT - MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGENT

le véritable nom 2118

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE

et de la BRONCHITE-CHRONIQUE

Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages. 3^e Edition par le docteur JULES B. YER. — On reçoit cet ouvrage franco, en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste à M. Delahaye, libraire, 23, Place de l'École de Médecine, à Paris 1983

Les Générateurs Belleville, & Co, authentiquement reconnus inexplosibles, sont les seuls qui mettent les industries (maintenant responsables) à l'abri des condamnations et des pertes considérables en matériel et en indemnités aux victimes si fréquemment occasionnées par les désastreuses explosions de chaudières à vapeur.

Belleville & Co, Avenue Trudaine, 6, Paris

Générateurs et locomobiles inexplosibles. — 4910